



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :
Isabelle JARDRY
Service de coordination des politiques publiques
Et d'appui territorial
Bureau de l'environnement
Chef de bureau par intérim
Tél. : 05.45.97.62.54
Courriel : isabelle.jardry@charente.gouv.fr

Angoulême, le 6 octobre 2020

Madame,

Par courrier recommandé 1A 190 111 0527 7 du 25 août 2020, vous m'avez transmis une déclaration de transfert de l'autorisation d'exploiter délivrée le 16 avril 2018 pour le parc éolien «Terrier de la Pointe » sur les communes de Baignes-Sainte-Radegonde et Chantillac.

Il ressort de l'examen de votre dossier que le changement d'exploitant est réalisé entre la SA EOLE RES et une filiale créée à cet effet, la SARL C.E.P.E Terrier de la Pointe. L'adresse de la filiale est la même que celle du siège social d'EOLE RES, seul le numéro de SIRET change (834 781 494 00010)

Vous avez fourni les informations nécessaires suivant les articles R.181-47 et R.516-1 du code de l'environnement dont les capacités techniques et financières.

Je prends donc acte de cette modification de l'exploitant, qui sera intégrée ultérieurement dans un arrêté complémentaire lors de la prise en compte éventuelle de modifications substantielles.

Je vous prie de croire, Madame, à toute ma considération.

P/La préfète et par délégation,
Le chef de service,

Gaëtan LE DORZE

SARL C.E.P.E Terrier de la Pointe
Madame Jade APARIS
330 rue du Mourelet ZI de Courtine
84000 AVIGNON